

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT INTERNATIONAL

sous la direction de

CHARLES ROUSSEAU

Professeur de Droit International Public
à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris

TOME LXXIX

**L'ENQUÊTE INTERNATIONALE
DANS LE RÈGLEMENT DES CONFLITS
RÈGLES JURIDIQUES APPLICABLES**

PAR

TABRIZI BENSALAH

Maître-Assistant Associé à l'Université d'Amiens

Préface de

SUZANNE BASTID

Membre de l'Institut

Professeur à la Faculté de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales de Paris

Avant-Propos de

MUSTAFA KAMIL YASSEEN

Vice-Président de l'Institut de Droit International

Membre de la Commission du Droit International de l'O.N.U.

Ouvrage honoré d'une subvention
de l'Université d'Amiens
Prix Georges Scelle

P A R I S

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS

20 et 24, Rue Soufflot (5^e)

—
1976

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	I
AVANT-PROPOS	v
INTRODUCTION	1

PREMIÈRE PARTIE

<i>L'ENQUETE AUTONOME</i>	9
---------------------------------	---

CHAPITRE PREMIER

L'EVOLUTION DE L'ENQUETE AUTONOME	11
---	----

<i>Section I.</i> — L'apparition de l'enquête	11
§ 1. La Première Conférence de La Haye	12
A. Le projet de Martens	12
B. Les principes adoptés	14
1. Le champ de l'enquête	14
2. Le caractère facultatif	15
§ 2. La Deuxième Conférence de La Haye	16
A. Les lacunes de la Convention de 1899	16
B. L'apport de la Convention de 1907	17
<i>Section II.</i> — Le développement conventionnel de l'enquête	18
§ 1. Le traité Etats-Unis d'Amérique - Royaume Uni de 1909	18
§ 2. Les traités Knox	21
§ 3. Les traités Bryan	24
A. L'analyse des traités Bryan	24
1. Les principes	24
a) La permanence	25
b) L'extension des compétences	25
c) Le recours obligatoire	25
d) Les mesures conservatoires	26

2. L'organisation	26
B. L'influence des traités Bryan	28
1. La permanence des principes d'organisation	28
2. Le mouvement vers la conciliation	29
§ 4. Les traités conclus par les Etats socialistes	31
<i>Section III. — Les expériences d'enquête</i>	32
§ 1. La physionomie des Commissions	32
A. Commissions instituées par référence aux Conventions de La Haye.	33
1. L'affaire du « Dogger Bank »	33
2. L'affaire du « Tavignano »	33
3. L'affaire du « Tubantia »	34
4. L'affaire du « Tiger »	35
5. L'affaire du « Red Crusader »	35
B. Les autres Commissions	36
1. La Commission mixte Etats-Unis d'Amérique - Canada	36
2. L'affaire des sous-marins allemands UB-6 et UB-30	37
3. L'affaire « Igotz Mendi »	38
4. L'affaire de l'île de Lété	38
§ 2. L'analyse des expériences	39
A. La composition des Commissions	39
1. Le nombre des Commissaires et leur désignation	39
2. La place des Commissaires neutres	39
3. La qualification des Commissaires	40
B. Les compétences des Commissions	41
1. L'élargissement des compétences	41
a) Quant à la nature des conflits	41
b) Quant à la constatation des faits	43
2. Les raisons de l'extension	44
a) L'accord des Parties	44
b) La difficulté de distinguer le fait du droit	45

CHAPITRE II

L'INSTITUTION DES COMMISSIONS D'ENQUETE

<i>Section I. — Les Modalités de création des commissions</i>	47
§ 1. La Convention spéciale d'enquête	48
A. Nature de la convention spéciale d'enquête	48
B. Le contenu de la Convention d'enquête	49
1. L'objet du litige	49
2. La composition de la Commission	50
C. La Convention d'enquête et le problème de la compétence de la Commission	51
1. Le renvoi à la Convention de La Haye de 1907	51
2. Le renvoi du problème à la Commission	51
3. L'élaboration des règles de procédure par les Parties	52
§ 2. Les caractères généraux de la création	53
A. Caractères relatifs au principe du consentement des Parties	53

1. Le caractère facultatif	54
2. Le caractère temporaire	55
B. Caractères relatifs à la spécificité de l'organe	57
1. Le caractère bilatéral	57
2. Le caractère collégial	60
<i>Section II. — L'Organisation de la Commission</i>	62
§ 1. La composition de la Commission	62
A. Le choix des commissaires	62
1. La désignation	62
2. La qualification	64
B. Le statut des commissaires	67
1. La durée du mandat et le remplacement	67
2. L'indépendance en cours de procédure	69
§ 2. L'appareil de la Commission	72
A. La présidence	72
B. Le greffe	74
C. Les archives	76
D. Le financement	78
<i>Section III. — Les rapports de la Commission avec les Parties</i>	80
§ 1. Le commissaire national	80
§ 2. L'agent national	82
§ 3. Les avocats et conseils nationaux	83

CHAPITRE III

LA PROCEDURE

85

<i>Section I. — Les règles de procédure</i>	85
§ 1. Les sources de la procédure	85
§ 2. Les délais de procédure	87
§ 3. Les mesures provisoires	89
<i>Section II. — Le déroulement de la procédure</i>	92
§ 1. La phase écrite	92
§ 2. La phase orale	94
§ 3. Les compléments d'information	96
A. La descente sur les lieux	97
B. Les conclusions et demandes fiscales des Parties	98
<i>Section III. — Les délibérations de la Commission</i>	99
§ 1. Le quorum et le vote	99
§ 2. L'indication de la majorité et des opinions dissidentes	102

CHAPITRE IV

LES FONCTIONS DE L'ORGANE D'ENQUETE

105

<i>Section I. — L'exercice de la fonction d'enquête</i>	105
§ 1. L'établissement des faits	106

A. Le rôle des Parties	106
1. L'administration des preuves	106
2. L'obligation de collaborer	108
B. Le rôle de la Commission	108
1. L'appréciation des preuves	109
2. L'appréciation des faits	110
§ 2. Le rapport	111
A. Le contenu du rapport	112
B. L'autorité du rapport	112
<i>Section II.</i> — Nature de la fonction d'enquête	113
§ 1. L'enquête est-elle une méthode de règlement des conflits	114
A. La place de l'enquête dans les méthodes de règlement	114
B. La contribution de l'enquête à la solution des conflits	115
1. La fonction quasi-arbitrale	115
2. La fonction quasi-médiatrice	116
§ 2. L'enquête est un instrument au service des diverses méthodes	117

DEUXIÈME PARTIE

L'ENQUETE INTEGREE

121

CHAPITRE PREMIER

LE CADRE D'INTEGRATION DE L'ENQUETE

133

<i>Section I.</i> — L'utilisation de l'enquête pour des fins politiques	123
§ 1. Les Organisations universelles	124
A. La Société des Nations	124
1. Le pouvoir d'enquête	124
a) Pouvoir d'enquête à l'égard des Etats membres	125
b) Pouvoir d'enquête à l'égard des Etats non-membres	125
2. L'exercice du pouvoir d'enquête	126
B. L'Organisation des Nations Unies	127
1. Le Conseil de Sécurité	127
2. L'Assemblée générale	131
3. Le Secrétaire général	131
§ 2. Les Organisations régionales	133
A. L'Organisation des Etats Américains	133
B. L'Europe	134
C. L'Organisation de l'Unité Africaine	134
<i>Section II.</i> — L'utilisation de l'enquête pour des fins non politiques	135
§ 1. L'enquête dans les domaines spécifiques	136
A. Les domaines technique et économique	136
B. Le domaine des droits de l'Homme	139
C. Les Organisations non gouvernementales	142
1. Le Comité International de la Croix-Rouge	142
2. La Commission Internationale des Juristes	143

§ 2. L'enquête dans les juridictions internationales	145
A. Les Cours de Justice	145
B. L'arbitrage	147

CHAPITRE II

L'ENQUETE INTEGREE A UN SYSTEME DE REGLEMENT
DES DIFFERENDS POLITIQUES

<i>Section I.</i> — L'Organisation	151
§ 1. L'organe d'enquête	151
A. La création de l'organe d'enquête	151
1. L'initiative de l'Organisation internationale	152
2. L'initiative des Etats	152
B. La nature de l'organe d'enquête	154
1. Organe subsidiaire	154
2. Organe <i>ad hoc</i>	155
C. La structure de l'organe	156
1. La composition	157
2. Le nombre des membres	159
3. L'appareil	160
a) La présidence	160
b) Le secrétariat	161
c) Le financement	162
§ 2. Les rapports externes de l'organe	162
A. L'indépendance à l'égard des Parties	162
B. La subordination à l'Organisation	165
<i>Section II.</i> — La Procédure	167
§ 1. Les règles de procédure	167
A. Les sources de la procédure	168
B. Les délibérations de l'organe	169
§ 2. Le déroulement de la procédure	171
A. La phase préliminaire	171
B. Les témoignages	172
C. La descente sur les lieux	174
<i>Section III.</i> — Les fonctions	176
§ 1. L'établissement des faits	177
A. La mission d'enquête	177
B. L'élargissement des fonctions	178
§ 2. Le rapport	180
A. Le contenu du rapport	181
B. Les effets du rapport	182
1. Effets sur les débats	183
2. Effet sur la décision	184
3. Effet sur l'opinion mondiale	184

CHAPITRE III

L'ENQUETE INTEGREE A UN SYSTEME DE CONTROLE
DE L'APPLICATION DE CONVENTIONS INTERNATIONALES .. 187

<i>Section I.</i> — L'Organisation	188
§ 1. L'organe d'enquête	188
A. La composition de l'organe	188
1. Les membres	188
a) La qualification des membres	189
b) Le nombre des commissaires	191
2. L'appareil de l'organe	192
a) Le président	192
b) Le secrétariat	192
c) Le financement	193
B. La nature de l'organe	193
1. Organe subsidiaire	193
a) La décision de création	194
b) La désignation des membres	194
2. Organe <i>ad hoc</i>	195
§ 2. Les rapports de l'organe avec l'Organisation internationale et les Etats	196
A. L'indépendance à l'égard des Etats	196
1. L'absence de représentants	196
2. La rigidité des relations	197
B. La subordination à l'Organisation	197
<i>Section II.</i> — La procédure	198
§ 1. Le déclenchement de la procédure	199
A. La plainte d'un Etat membre	199
1. Les conditions de la plainte	199
2. Nature juridique de la plainte	201
B. L'initiative de l'Organisation	203
1. La plainte d'un délégué à la Conférence	204
2. Le déclenchement d'office	205
§ 2. Le déroulement de la procédure	205
A. Les phases de la procédure	206
B. Le caractère quasi-judiciaire de la procédure	208
<i>Section III.</i> — Les fonctions	210
§ 1. La fonction d'instruction	211
A. L'étendue de la fonction d'instruction	211
1. La constatation de l'inexécution d'obligations particulières ..	211
2. La constatation de l'inexécution d'obligations générales	212
B. L'exercice de la fonction d'instruction	213
§ 2. Le rapport	214
A. Le rapport, résultat de l'enquête	214
1. L'analyse des faits matériels	214
2. L'analyse des textes internes	215
B. Le rapport, base de la procédure ultérieure	216

1. Les recommandations	216
2. Effets des recommandations	217
CONCLUSION	219
ANNEXES	223
BIBLIOGRAPHIE	249
INDEX ANALYTIQUE	259